

LE SYNDICAT FRANCO-ANNAMITE, Tourane (1903-1907)

par M. Sunny Le Galloudec,
doctorant en histoire contemporaine
(Université Le Havre Normandie, Académie diplomatique du Vietnam), 2019.

Lazare-Haïem RICHY, fondateur

D'origine roumaine, Richy arrive à Paris en 1876. Il y est employé dans une maison de transport, puis dans le commerce des matières premières.

Il voyage ensuite à l'étranger pour le compte d'une maison de Rennes.

Naturalisé français en 1890, il devient représentant de l'industrie française dans les Indes anglaises.

Entre 1884 et mai 1896, il aurait effectué sept voyages en Extrême-Orient, d'un an minimum chacun :

Calcutta (mars-septembre 1884) ; Singapore (2 mois en 1885, au moment de la guerre du Tonkin), où il finit par créer des relations avec les meilleures maisons de commerce anglaises ; Saïgon et Phnom-Penh (1885).

Il se serait rendu plusieurs fois à Colombo, Calcutta, Delhy, Bénarès, Agra, Giaipor, Baroda, Dargilin, Monscuri, Madras, Bengalar, Bombay (Indes anglaises) ; Pondichéry ; Goa ; Bangkok (Siam) ; Saïgon, Haiphong, Hanoï ; Shanghai, Canton ; Nagasaki ; Yokohama ; Tokyo ; Kyoto ; Nagoa ; Nara, Osaka.

« Par sa persévérance, il est arrivé à faire apprécier nos produits aussi bien par les diverses races indigènes que par les Anglais [...] ».

Ses critiques sur le fonctionnement des Messageries Maritimes auraient été prises en compte pour leur amélioration.

Vers 1905, L.-H. Richy et Cie et Ch. Warkin reprennent la [maison Escande & Cie](#), de Tourane.

Sources :

— Lettre adressée par M. Binot, délégué d'un groupe de fabricants français pour l'exportation des produits français aux Indes, en Cochinchine, etc., à M. le ministre des Colonies, le 13 septembre 1897 (ANOM, Fonds ministériels, Carton 179, dossier 15).

— Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam, *L'Annam en 1906 : géographie, histoire, administration, commerce, agriculture, industrie*, Marseille, 1906, p. 239.

Le Syndicat franco-annamite est une société immobilière en participation, au capital de 500.000 francs, fondée le 30 juillet 1903 par Lazare-Haïem Richy. Ce riche commissionnaire-exportateur avait effectué de nombreux voyages en Extrême-Orient et projetait d'embellir Tourane.

Richy s'était rendu en Indochine en 1900, voyageant en compagnie de MM. Gravel, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, Bertrand, l'agent des Messageries maritimes à Tourane, et Doucet, résident-maire de Hué. Ces derniers l'avaient invité à visiter l'Annam et spécialement Tourane. Une fois sur place, Richy fut « frappé par l'aspect de la rade immense au fond de laquelle se trouve la ville et comprit trop les avantages naturels de sa merveilleuse situation, pour ne pas s'intéresser immédiatement à l'avenir de ce port ».

La même année, le Conseil supérieur de l'Union indochinoise approuva un devis de 9,5 millions de francs visant à créer à Tourane un port en eaux profondes pour les grands navires de commerce et de guerre, conformément au projet conçu sur place par Paul Doumer en 1897. Tourane devait devenir le premier port de mer de l'Indo-Chine française, appuyé sur les gisements voisins de charbon de Nong-Son.

Une ordonnance royale du 15 janvier 1901, rendue exécutoire par un arrêté du 26 janvier suivant, avait étendu les limites de la concession française pour faciliter l'installation des colons européens.

Alors que Richy est sur place, de nouveaux lotissements sont réalisés par la municipalité entre la résidence-mairie, la gare en construction et la rade. Il pense donc que les travaux portuaires vont s'exécuter rapidement et achète 11 hectares de terrains à bâtir. Dès son retour à Paris, avec le soutien d'amis commerçants et industriels français, il fonde le Syndicat franco-annamite.

Celui-ci, en tant que société d'études, se fixe pour objectifs :

1° D'acquérir de nouveaux terrains ;

2° D'établir notamment un hôtel confortable dans lequel il se réserve, d'ailleurs, d'installer, pour son compte personnel, des comptoirs pour le commerce local, et des bureaux pour les affaires de transit avec les différents pays de l'Extrême-Orient « où il a de nombreuses et anciennes relations ».

En octobre 1903, Richy revient à Tourane. Il projette de construire un axe central reliant la gare et la rade, en éradiquant au passage un foyer d'épidémies. Mais les terrains qu'il ambitionne appartiennent à la municipalité et à l'administration militaire.

Au début de l'année 1904, il négocie donc avec le résident-maire, Rouzier-Joly, et avec le général de division Coronnat, commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine. « Coronnat félicita M. Richy d'avoir su grouper autour de lui un nombre important d'industriels et négociants français disposés à s'intéresser au développement du port de Tourane et d'y consacrer leurs capitaux ». Mais deux mois plus tard, Rouzier-Joly lui demande une autorisation écrite et, le 16 mars, la municipalité rejette en bloc son projet.

Richy se rend alors auprès du gouverneur général Beau pour lui remettre une protestation. Beau lui accorde son soutien et contacte le résident supérieur de l'Annam, Auvergne. Lequel demande à Coronnat de bien vouloir accueillir favorablement la demande. Le 28 mars, une convention est signée entre le résident supérieur de l'Annam et Richy, arrêtant le montant de l'indemnité destinée à l'administration militaire et la nature des travaux de voirie et de canalisation projetés.

Mais les litiges se multiplient d'avril à septembre. L'administration militaire juge le prix trop bas et se plaint de la localisation des terrains de substitution.

Le 13 octobre, Richy convoque les membres du Syndicat pour leur exposer son rapport général de la situation. À l'unanimité, les participants décident l'envoi sur place d'une délégation de six membres. Outre Richy, A. Acoulon (maison Jérôme Thibouville-Lamy et Cie) ; A. Binot ¹ (maison Vaugois et Binot), président du Syndicat ; Julien Hayem ² (secrétaire général de la Société des industriels et des commerçants de France ainsi que des Congrès internationaux du Commerce et de l'Industrie) ; Paul Maurey fils (secrétaire du Syndicat), et G. Murat (S.A. Murat).

¹ Auguste Binot (Ancy-le-Franc, Yonne, 1839-Paris, 1911) : chef, à partir de 1874, de la maison Vaugois et Binot : passementerie et broderie or et argent. Chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition universelle de 1889.

² Julien Hayem (1847-1932) : avocat, puis chef de l'importante chemiserie paternelle, patron social, vice-président de la Ligue des contribuables français (hostile à l'impôt sur le revenu), membre du conseil d'escompte de la Banque de France (1914), administrateur : Le Sphinx (assurances), Société maritime pour le développement et l'amélioration de la pêche. Directeur ou collaborateur de divers périodiques, auteur de huit volumes de « Mémoires pour servir à l'histoire du commerce ». Officier de la Légion d'honneur. Cousin du ministre Louis-Lucien Klotz : voir [Qui êtes-vous ?](#)

Parallèlement, le Syndicat franco-annamite obtient, en janvier 1905, le soutien du Comité républicain du commerce et de l'industrie qui adresse au ministère des Colonies un rapport réclamant le respect des engagements pris par les autorités civiles et militaires. Le Comité considère le comportement du général Coronnat comme « une atteinte grave au développement des relations commerciales entre la France et ses colonies », son revirement pouvant entraîner un découragement des initiatives.

Le rapport rappelle l'avis très favorable donné par le gouverneur général Beau, son télégramme au résident supérieur de l'Annam et ajoute qu'il aurait aussi sommé le directeur général des Travaux publics, Guillemoto, de louer les futurs immeubles pour l'administration. Sont également citées des notabilités commerciales et industrielles partisans du projet : Gravel, directeur de la Banque de l'Indo-Chine et conseiller municipal de Tourane ; Bogaert, président de la chambre de commerce et du conseil municipal ; Brizard, directeur de la Société Lombard, conseiller municipal et membre de la chambre de commerce ; Bertrand, des Messageries Maritimes ; Warkin, commerçant ; Leroy, entrepreneur. Ainsi que Broni, secrétaire général du gouvernement général.

Le Comité assure que ce projet « attirera un surcroît d'affaires dans ce pays et contribuera aussi au développement du commerce de la métropole non seulement avec l'Indo-Chine française mais aussi avec les autres pays avoisinants. » Il demande par conséquent que « les travaux du port de Tourane soient exécutés dans le plus bref délai possible, suivant le vote exprimé par le conseil supérieur en 1900, ce qui dotera l'Indo-Chine française d'un grand port maritime qui rivalisera avantageusement avec les ports anglais de Hong Kong et de Singapore dont on attirera une partie du trafic et ce qui favorisera le commerce de nos pays avec ceux de l'archipel asiatique ».

Mais à la fin de 1905, la situation est toujours bloquée. Une lettre du gouverneur général au ministre des Colonies, datée du 24 octobre, fait mention de l'article 60 de la loi de finances du 22 avril 1905, selon lequel « un décret rendu en Conseil d'État et contresigné par les ministres des Colonies et des Finances » est nécessaire pour offrir une solution stricte et finale au projet.

Sources :

Archives nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence (Fonds ministériels, carton 179, dossier 15).

L'EXPOSITION DE HANOÏ

LE PALAIS CENTRAL

(*Revue indochinoise*, 19 janvier 1903)

.....
Passons à l'aile droite du Palais, nous y trouvons d'abord les grandes vitrines des bijoutiers et des orfèvres.

.....
La vitrine la plus intéressante nous paraît celle de Drouelle qui montre les perles dans l'écaille même. Les huîtres perlières de Tahiti étonnent par leur dimension ; l'étiquette jointe aux écailles de proportions modestes mais perlifères qui sont groupées plus bas ne nous étonnent pas moins. Nous ne nous doutions pas, en effet, qu'il existât des huîtres perlières vraiment riches dans notre Charente française.

Une autre exposition du même genre, celle de Richy.

CHOSES D'ANNAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1904)

Dans le numéro du mercredi 27 juillet dernier, *l'Avenir du Tonkin* signalait un avis de vente en bloc des terrains avoisinant la future gare de Tourane, représentant une superficie de 143.908 mètres carrés. Nous signalions la mauvaise opération que faisait là la résidence-mairie. Nous sommes heureux d'apprendre que, à la dernière heure, un nouvel avis a prévenu le public que cette adjudication était ajournée *sine die*.

Cette décision fait honneur à l'autorité qui l'a provoquée, soit au Gouvernement général, soit à la Résidence supérieure, l'émotion publique était à son comble à Tourane, de nombreux particuliers avaient demandé des pareilles pour y bâtir, et avaient essuyé un refus. Un des hommes dont l'honorabilité est incontestable, M. H. Bogaert, président de la chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam, refusant de s'associer à une pareille opération, désavantageuse à la fois pour les intérêts de Tourane et pour son avenir, avait déjà donné sa démission de conseiller municipal. Cet acte était significatif venant d'un tel homme. Nous l'en félicitons. Nous serons heureux de la retrouver au Conseil supérieur, de Hanoï.

Un autre de nos concitoyens, un de nos plus vieux sympathiques colons, bien connu en Indo-Chine, devait faire opposition à cette opération contraire aux réglementations d'usage.

Dans un pays comme Tourane, où il existe un groupe d'hommes ayant fait leur preuve comme colons utiles, qui ont déjà consacré des capitaux importants à la ville naissante, il nous semble juste que toutes ces ventes de terrains soient faites dans l'intérêt de tous et non d'un seul. Agir autrement, ce serait décourager bien des initiatives et nuire à des intérêts importants et respectables pour lesquels bien des capitaux ont déjà été sacrifiés.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1906)

Arrivées par le *Hong-Kong*. — Liste des passagers arrivés venant de Hongkong le 19 mars à bord du vapeur *Hong-Kong* : M. Guillery, représentant des usines Cail. — M. Gillet. — M. Richy.

« L'AVENIR » EN ANNAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1906)

Tourane

.....
M. Richy, qui représente un syndicat de capitalistes, est à Tourane pour négocier de nombreux achats et pour entreprendre des travaux.

Il s'agit de construire un hôtel caravansérail dans un quartier désert éloigné d'au moins 2 kilomètres, mais dans le voisinage de la gare. M. Richy croit pouvoir déplacer les principaux établissements de Tourane pour les faire reconstruire dans le voisinage. Malgré la puissance de l'argent, ce projet me paraît une utopie.

.....

(*Le Journal des débats*, 25 et 28 juillet 1906)

DROITS du sieur ENGEL dans la Société dite Syndicat franco-annamite (2 parts de-5.000 fr.). A adj. étude Rigault, not., 8, boulev. Sébastopol, le 3 août 1906, 1 h. M. à p. pouv. et. baissée 5.000 fr. Cons. p. ench. 500 fr. S'adr. à M. Bonneau, syndic, 6, r. de Savoie, et au not.

Suite :

[Société Immobilière de Tourane](#) (juillet 1907).